

505107190/12

5012

(1940)

Fermeture à tout trafic des haltes suivantes de la Région Est :

Fermeture à tout trafic des haltes suivantes de la Région Est :

- Babottes (Les) (Haute-Marne)
- Ban-sur-Meurthe-Clefcy (Vosges)
- Merviller (Meurthe-et-Moselle)
- Vacqueville (Meurthe-et-Moselle)

Lettre S.N.C.F. au Ministre des T.P. 23. 1. ^h10
 (s) C.D. 30. 1. 30 20 II^{bis}
 h

Babottes (Les) (Haute-Marne)
 Ban-sur-Meurthe-Clefcy (Vosges)
 Merviller (Meurthe-et-Moselle)
 Vacqueville (Meurthe-et-Moselle)

Q. II bis - Compte rendu de la délégation de pouvoirs donnée par le Comité de Direction dans sa séance du 30 août 1939.

P.V.court
et
Sténo p.20

M. LE PRESIDENT rend compte des affaires suivantes qu'il a approuvées en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par le Comité dans sa séance du 30 août 1939.

- Fermeture à tout trafic des haltes suivantes de la Région Est :

Babottes (Les) (Haute-Marne)
Ban-sur-Meurthe-Clefcy (Vosges)
Merviller (Meurthe-et-Moselle)
Vacqueville (Meurthe-et-Moselle)

Ces haltes, étant situées sur des lignes soumises au régime de la coordination "voyageurs", sont déjà fermées au trafic des voyageurs, des bagages, des journaux et des colis express, qui sont assurés par des autobus.

Le peu d'importance du trafic actuel des petits colis et des expéditions de détail (messageries) de ces haltes permet de le reporter sur les gares proches sans gêne sérieuse pour le public.

COPIE

P.C. 500/1891

Paris, le 23 janvier 1940

D 5041.86

5052

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous nous proposons de fermer à tout trafic, à partir du [] les haltes suivantes de la Région Est qui seront supprimées à cette date dans la Nomenclature des gares et localités desservies :

- Babottes (Les) (Haute-Marne)
- Ban-sur-Meurthe-Clefcy (Vosges)
- Merviller (Meurthe-et-Moselle)
- Vacqueville (Meurthe-et-Moselle)

Ces haltes étant situées sur des lignes soumises au régime de la coordination "voyageurs" sont déjà fermées aux trafics des voyageurs, des bagages, des journaux et des colis express qui sont assurés par des autobus.

Le tableau ci-dessous montre que le trafic actuel des petits colis et des expéditions de détail (messageries) de ces haltes est peu important et peut être reporté sur les gares proches sans gêne sérieuse pour le public.

Trafic mensuel moyen de 1939				
Nombre d'articles				
	Petits colis		Détail C.V.	
	Exp ^{ons}	Arrivages	Exp ^{ons}	Arrivages
Babottes (Les)	x	1	1	x
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	2	4	x	8
Merviller	x	x	2	x
Vacqueville	4	2	2	1

Copie de la présente est adressée à M. le Directeur du Contrôle Economique et de Coordination.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration,
signé : GUINAND

Monsieur le Ministre des Travaux Publics -
Direction Générale des Chemins de fer et
des Transports,
2ème Bureau - PARIS.